

Société vieillissante, société innovante

l'ESS au défi du vieillissement démographique

Monographie

Les Villages Répit Famille

Une formule innovante de répit pour les aidants

Des villages vacances de répit pour les proches aidants, assurant la prise en charge médicalisée des personnes aidées en perte d'autonomie.

Un réseau d'établissements structuré autour d'une plateforme numérique d'évaluation des besoins et d'aide à la réservation.

La coopération de groupes de protection sociale sans but lucratif autour d'un concept innovant.



Genèse du projet

La participation de Pro BTP à un groupe de travail sur les solutions d'hébergement temporaire aidants/aidés

Le concept de "Village Répit Familles" est né, en 2008, de la rencontre entre PROBTP et l'AFM Téléthon (Association française contre les myopathies) autour de la recherche d'une solution de répit à même d'organiser, sur un même lieu, l'accueil de l'aidant comme de la personne qu'il accompagne au quotidien.

En rapprochant leurs compétences et leurs légitimités respectives, plutôt orientées personnes âgées pour PROBTP et personnes en situation de handicap pour l'AFM Téléthon, ces deux acteurs entendent créer des établissements associant une structure médico- sociale et une structure du tourisme social et familial pour organiser et coordonner l'accompagnement de l'aidant et celui de l'aidé, accueillis conjointement dans une perspective de répit et de détente.

Des groupes de travail interdisciplinaires sont alors organisés, dans le but de matérialiser cette ambition. Au-delà des équipes de PROBTP et de l'AFM Téléthon, ces groupes de travail intègrent immédiatement les équipes sociales des Caisses professionnelles AMICAP (AGRICAP, LOURMEL, IRPAUTO) ainsi que des acteurs reconnus tant dans l'organisation de solutions d'hébergement temporaire médico- sociales que de séjours de vacances de publics fragiles (GRATH, Loisirs Pluriel, Vacances Ouvertes). Les réflexions des groupes de travail partent du constat que l'offre en matière d'accueil conjoint aidants/aidés est inadaptée aux besoins simultanés de ces deux populations: soit orientées vacances et loisirs, soit orientées médico-social, les structures proposant ce type d'accueil ne combinent jamais l'un et l'autre de ces accompagnements. Or, dans le cas de l'offre proposée par les structures de vacances dédiées aux personnes âgées, l'absence de tout accompagnement médico-social de l'aidé empêche de décharger l'aidant, et limite ainsi son accès effectif au répit. La solution mise en œuvre s'apparente finalement à une reconduction, sur le lieu de

vacances, des dispositifs en vigueur tout au long de l'année au domicile. Cela contrevient à l'objectif recherché: associer une structure médico- sociale et une structure du tourisme social et familial pour organiser et coordonner l'accompagnement de l'aidant et celui de l'aidé, accueillis conjointement dans une perspective de répit et de détente. Ils imaginent alors le concept de «Vacances Répit Familles», qu'ils déposent durant l'été 2009. Ils entendent en faire une référence partagée de l'accueil conjoint aidants/aidés.

Un projet-pilote à Aix-les-Bains, mais d'autres projets en parallèle

Pour matérialiser cette ambition et donner un cadre opérationnel au dispositif imaginé, le Groupe PROBTP se propose de créer un premier établissement de taille significative

En octobre 2010, un appel d'offre est lancé auprès des communes susceptibles d'être intéressées par l'implantation du projet sur leur territoire. La candidature de la ville d'Aix-les-Bains, qui propose un site en bordure du Lac du Bourget, est retenue. Une étude de faisabilité est alors réalisée. Elle met en évidence, s'agissant d'une création ex-nihilo, que la capacité d'accueil idéale pour assurer l'équilibre économique d'exploitation est de l'ordre de 120 places médico-sociales, ce qui représente une capacité totale de 400 lits pour accueillir les aidés et leurs aidants tout au long de l'année, ainsi que des familles pendant les périodes de congés scolaires.

Un projet d'établissement d'une capacité d'accueil de 120 places pour personnes aidées et de 190 places pour les aidants, adaptée à l'accueil d'enfants handicapés, est alors conçu. Le permis de construire est déposé au deuxième trimestre 2013, et l'ouverture prévue pour le premier semestre 2017.

Parallèlement les contacts engagés avec les pouvoirs publics, Conseil Général et ARS notamment, mettent en évidence un obstacle réglementaire de taille: celui de l'installation de structures d'hébergement temporaire hors des préconisations des schémas régionaux qui inventorient les besoins, et sur des territoires dont les populations ne seraient pas les premiers et uniques

bénéficiaires. Cet obstacle bloque ainsi la mobilisation des financements liés à l'assurance maladie relevant des ARS.

Dans le même temps, des structures existantes reçoivent la dénomination de « Village Répit Famille ». La Maison d'accueil spécialisée pour personnes handicapées de Saint-Georges-sur-Loire, gérée par l'AFM, est la première. Rebaptisée, pour l'occasion, « VRF La Salamandre », cette structure avait déjà intégré 8 appartements dédiés à l'accueil d'adultes et d'enfants atteints de maladies rares, neuromusculaires ou neurologiques, accompagnés de toute leur famille. La difficulté d'obtenir les autorisations administratives a dans cette configuration, été résolue par le recours aux dispositions du plan « Maladies rares », lequel permet de court-circuiter le niveau territorial dans le processus d'octroi des places, dès lors que les personnes accueillies répondent aux critères d'accès au titre desquelles les places ont pu être octroyées. En fonctionnement depuis 2011, la structure a néanmoins dû attendre janvier 2013 pour proposer effectivement la prestation médico-sociale d'hébergement temporaire associée à un séjour de vacances.

A Saint-Lupicin, dans le Jura, un deuxième projet, également porté par l'AFM Téléthon, toujours dans le cadre des opportunités du plan maladies rares, permet l'accueil depuis le 1^{er} juin 2014 d'adultes et d'enfants atteints de maladies rares, neuromusculaires ou neurologiques, accompagnés de leur famille. Le village, d'une capacité de 18 places d'hébergement temporaire, est organisé autour de treize chalets familiaux, de deux studios et de quatre chambres individuelles.

Concernant les personnes âgées dépendantes et l'accès au répit de leurs aidants, le concept VRF trouve une opportunité de concrétisation à Fondettes, en proximité de Tours en Indre et Loire. Ce projet naît d'une collaboration des groupes AG2R La Mondiale et PROBTP au travers de la restructuration, requalification et rénovation d'un établissement de type hôtelier destiné au repos des ressortissants retraités de l'ex ISICA, caisse de retraite de l'alimentation. Les pouvoirs publics, intéressés par le projet, facilitent la mobilisation du financement

assurance maladie nécessaire peut être mobilisé dès juin 2013. A la fin de l'année 2013, avec la finalisation de la structure médico-sociale et l'obtention des agréments nécessaires, peuvent être accueillies les personnes âgées nécessitant un suivi médicalisé, accompagnées de leurs aidants familiaux, pour progressivement atteindre un niveau de fréquentation supérieur à 50 %. Entre le 1^{er} juin 2015 et le 31 octobre 2015, le VRF Touraine reçoit ainsi plus de 200 couples, ce qui représente en 5 mois d'activité près de 40% de la capacité annuelle de la structure.

Description de l'activité

Le « VRF Touraine »

Première structure expérimentant l'accueil conjoint de personnes âgées nécessitant un accompagnement médico-social et leurs proches aidants, le VRF Touraine est doté de 42 chambres offrant une capacité globale de 78 lits. 26 places sont dédiées aux personnes aidées dépendantes, les aidés, ce qui permet de disposer d'une grande souplesse en terme de conditions d'hébergement, soit en chambre individuelle, soit en chambre partagée. 6 chambres individuelles sont proposées en espace protégé pour permettre l'accueil de personnes déambulantes ou désorientées qui nécessitent une surveillance particulière.

Durant le séjour, les aidés sont accompagnés par une équipe de professionnels qui exécute les tâches liées aux actes de la vie courante (aide à la toilette, aux repas, aux déplacements). Cette équipe soignante, composée d'un médecin coordonnateur, d'infirmières, d'aides-soignantes, d'aides médico-psychologiques et d'agents de soins, s'emploie également à assurer la continuité des soins habituellement réalisés au domicile de la personne aidée.

Lorsque la situation des personnes le nécessite, l'établissement recourt à la collaboration des professionnels de santé installés à Fondettes. C'est notamment le cas des actes de kinésithérapie qui ne peuvent en raison notamment de la rotation permanente des résidents et de l'absence de charge en soin constante, être organisé par l'établissement.

Et comme aidants et aidés sont aussi dans un village de vacances, des loisirs et des activités leurs sont également proposées, parfois réalisées en commun. La piscine couverte accueille des activités d'aquagym et d'aquabike. Sont aussi proposés des cours de gym douce, des séances de sophrologie ou encore des excursions en groupe. Les jeux de société et activités créatives diverses qui permettent également de créer du lien et de nouer des relations.

Depuis son ouverture, 125 couples aidants/aidés ont fréquenté la structure, pour un total de 2500 journées, ce qui correspond à une durée moyenne de séjour de 10 jours.



Le futur « VRF Savoie »

Créé ex nihilo, le « VRF Savoie » est le projet le plus emblématique du concept. Ses publics-cibles sont à la fois les personnes âgées dépendantes et les personnes handicapées ou malades.

Pour la réalisation de ce projet, la municipalité d'Aix-les-Bains a mis à disposition un terrain de 3,6 hectares, situé à proximité immédiate du Lac du Bourget. La capacité de la structure doit lui permettre d'accueillir 80 personnes âgées dépendantes et 40 personnes en situation de handicap, toutes accompagnées de leurs aidants et possiblement de leurs proches.

L'offre vise à permettre une grande souplesse dans l'organisation des séjours. Aux aidants, sont proposés des hébergements en hôtel (en demi-pension ou en pension complète), mais également des hébergements en logements locatifs équipés d'un coin cuisine (avec la possibilité de repas à la demande). L'hébergement des aidés est relativement

flexible. En hôtel comme en logement locatif, aidés et aidants peuvent être hébergés de manière conjointe ou séparée. L'établissement est classé en type « J » sur l'ensemble de sa surface et de ses locaux, ce qui rend possible l'exercice de l'activité médico-sociale quelle que soit le type d'hébergement. Mais l'aidant peut néanmoins également choisir de confier en permanence l'accompagnement de son aidé à la structure médico-sociale.

Les séjours sont programmés par périodes d'une semaine, et peuvent s'étaler sur plusieurs semaines. Outre les loisirs (structure aquatique, salle de remise en forme, salon de massage, billard, salle d'activités permettant d'organiser spectacles, soirées, ateliers, conférences, jeux de société, etc.), il est proposé à l'aidant d'être accompagné et formé, autour des trois grands axes que sont :

- Un accompagnement personnalisé, par les professionnels présents sur place, répondant à une demande précise de l'aidant ;
- Des actions informatives et éducatives plus générales, mobilisant l'ensemble des diverses compétences réunies au sein de la structure ;
- Des possibilités d'échanges entre pairs aidants, autour d'un thème précis.

Le projet prévoit enfin l'installation d'un centre de loisirs adjacent à cette structure d'hébergement. Sur les 55 places prévues, 25 seront réservées à des enfants en situation de handicap, tandis que les 30 autres places seront destinées aux enfants du territoire d'Aix-les-Bains, ou appartenant aux familles des accompagnants.



Organisation et mode de gouvernance

L'association VRF pour l'extension des partenariats

Le premier partenariat noué avec AG2R sur le VRF Touraine a conduit PROBTP et l'AFM à créer, en janvier 2013, l'association Vacances Répit Familles, afin d'accueillir les nouveaux partenaires.

51% des droits de vote sont réservés aux deux fondateurs (34% à PRO BTP, 17% à l'AFM), et les 49% restants sont partagés entre les autres associés. Outre AG2R La Mondiale, il s'agit majoritairement de groupes de protection sociale professionnels de la sphère AGIRC/ARRCO, à savoir AG2R La Mondiale, AGRICA, AUDIENS, LOURMEL, KLESIA, APICIL et PROBTP.

L'Association VRF agit comme la tête de réseau d'une franchise sociale : elle labellise les établissements ou les structures qui souhaitent répondre au cahier des charges des prestations et s'engager sur la charte VRF. Ces structures constituent ainsi le réseau Vacances Répit Familles, lequel, disséminé sur l'ensemble du territoire rapproche l'offre de répit des besoins des aidants.

Si elle est elle-même en capacité de gérer directement des structures VRF de même nature que celles qu'elle labellise, la fonction centrale de l'Association VRF est de développer la plateforme d'évaluation et d'aide à la réservation, qui est l'élément structurant de la franchise sociale VRF. Elle entend également, à terme, développer une politique sociale qui lui soit propre, contribuant à permettre à un public dont la capacité financière est réduite d'accéder à l'offre VRF.

La gouvernance des « Villages Répit Familles »

Les Villages Répit Familles sont gérés par des associations, mettant en œuvre la prestation issue du concept VRF dans le cadre d'un contrat de franchise sociale.

Les Petits Frères des Pauvres, la Croix Rouge française, l'Ordre de malte, comme d'autres

associations plus locales (l'Association des Œuvres de Pen Bron, le Centre Hélène Borel, l'Association Rey Leroux) travaillent actuellement sur des projets de Villages susceptibles de bénéficier du label VRF. Des communes telles que La Teste (Bassin d'Arcachon) ou Montégic (Aveyron), sont également candidates à disposer d'une structure VRF sur leur territoire.

Concernant plus spécialement le projet emblématique d'Aix les Bains, il a vocation à être détenu par une structure associative, de type Fonds de dotation, permettant d'impliquer l'ensemble des groupes de protection sociale et des régimes sociaux qui participent à son financement.

La gestion sera, quant à elle, prise en charge par une structure juridique ad hoc, prenant pour support les moyens logistiques et les fonctions support élaborés et déjà utilisés par BTP Vacances (pour la gestion d'activités touristiques) et par BTP Résidence Médico-sociales (pour la gestion d'établissements sanitaires et médico-sociaux).

Une plateforme numérique d'évaluation des besoins et d'aide à la réservation au cœur du dispositif pour faciliter la fréquentation des structures

Les structures du Réseau VRF bénéficient d'un outil structurant : une plateforme téléphonique d'évaluation des besoins et d'aide à la réservation. Cette plateforme, opérationnelle depuis mars 2013 et dont le développement est assuré par PRO BTP, met en lien les aidants avec les différents services concernés par la réalisation du séjour, à travers un numéro unique diffusé à leurs ressortissants par l'ensemble des groupes de protection sociale concernés.

Cette plateforme permet d'optimiser la fréquentation des structures sans que chaque VRF ait à prendre en charge sa propre politique commerciale. Cette mutualisation de l'information et de la commercialisation doit permettre d'accompagner la multiplication des structures et la dissémination de l'offre.

Pour compléter le dispositif, deux bases de données sont en cours de développement :

- l'une sur les aides proposées par les différents organismes publics ou privés auxquelles sont susceptibles d'être éligibles chacun des membres du couple aidant/aidé ;
- l'autre sur les différentes aides, matérielles comme financières, à la mobilité, qu'il est possible d'activer afin de faciliter le trajet du domicile à la structure d'accueil.

La plateforme numérique pourrait également être étendue à d'autres formules de répit, afin de rendre plus lisible l'offre Répit proposée par les membres du réseau.

Modèle socio-économique

Le modèle économique des Villages Répit Familles, et le pari de leur fréquentation

Les VRF sont des entreprises à part entière, dont la caractéristique principale, parce qu'elles rendent des services d'ordre social, est d'appartenir à l'économie sociale et solidaire. Ce qui ne les exonère pas d'équilibrer leur gestion et leur compte d'exploitation.

La difficulté essentielle mise en évidence à ce jour c'est le niveau de fréquentation susceptible d'être atteint par les structures. On considère, sur la base des dossiers examinés à ce jour qu'un taux annuel de fréquentation de l'ordre de 70 à 75% permet, après deux années pleines d'exploitation, de viabiliser le projet.

De ce point de vue il faut prendre en considération que ces Etablissements ne peuvent qu'être ouverts tout au long de l'année, faute de quoi il serait impossible de recruter du personnel saisonnier pour assurer l'activité médico-sociale.

La plateforme et le concours « commercial » des groupes de protection sociale en termes de promotion et de commercialisation de l'offre permettent d'appréhender un résultat positif. Par ailleurs l'idée selon laquelle l'offre doit être proche des grands bassins de population a pour atout de permettre une fréquentation en toute saison sans multiplier les distances pour accéder au service.

Ce qui importe en la circonstance c'est la prestation à laquelle on accède, et sans être universelle et unique, celle proposée par VRF répond aux attentes de 24% des personnes en situation d'aidants – Enquête Louis Harris Octobre 2009-.

Pour objectiver la valeur ajoutée, tout à la fois économique, sociale, sociétale et environnementale du projet pour son territoire d'implantation, au-delà de ses bénéficiaires directs, l'Association VRF a fait réaliser par un Cabinet spécialisé une empreinte du projet d'Aix les Bains sur son territoire d'implantation. Financée par La Fondation BTP Plus, cette étude a confirmé les impacts positifs attendus, comme le retour positif net de plus de dix millions d'euros au service des activités du territoire.

Ce seront, au total, près de 200 personnes (160 ETP) qui seront directement employées par la structure gestionnaire du VRF Savoie : médecins, infirmiers, aide-soignant, agents de service, animateurs socio-éducatif, aides médico-psychologique, agents de service restauration, agents d'entretien, agents d'accueil.

Ne seront sous-traitées que les activités de blanchisserie, de vitrerie et d'entretien des espaces verts.

Le financement du développement de la plateforme

Le développement de la plateforme VRF a été rendu possible grâce aux concours financiers de la CNSA pour 300.000 euros et des Fédérations AGIRC/ARRCO de la Retraite complémentaire pour 900.000 euros. BTP Prévoyance, au titre de sa responsabilité sociale d'entreprise a apporté le financement complémentaire de 1,2 millions d'euros permettant d'atteindre le volume de financement nécessaire.

Cette plateforme permet de conforter la logique de franchise sociale déployée par l'association VRF. A terme, le coût de service de la plateforme devrait être intégré dans le compte d'exploitation des structures gestionnaires, au titre de la recherche des candidats au séjour et de l'encadrement administratif préalable à la réalisation de ce dernier.

Aujourd'hui reconnue d'intérêt général l'association VRF a vocation à être transformée en Fondation reconnue d'utilité publique pour se donner les meilleures chances de poursuivre dans la durée son accompagnement social du concept, notamment du point de vue du financement du fonctionnement de la plateforme. L'accès au mécénat des entreprises ou au don des particuliers permettrait non seulement de continuer à financer le développement de la plateforme numérique, mais également, à terme, d'aider les structures gestionnaires à assumer les dépenses engendrées par cette plateforme, afin de ces dernières ne reportent pas cette charge financière sur leurs usagers. Il s'agirait ainsi de financer une véritable politique sociale, contribuant à solvabiliser la demande d'un public dont la capacité financière est réduite. Cela permettrait en retour d'accélérer le démarrage des établissements, dont l'offre trouverait un plus grand nombre de preneurs.

Les sources de financements publics

Le fait que les autorisations et le financement des structures médico-sociales relèvent des compétences des collectivités territoriales représente un frein majeur pour le déploiement des VRF : il est en effet impossible pour les collectivités territoriales de bénéficiaires issus d'autres territoires, ce qui est le cas des VRF.

Dans le cadre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement de 2015, une solution consistant en un partage des compétences entre le niveau territorial (laissant aux ARS les compétences liées à l'étude du projet et à l'accord des agréments) et national (pour le financement) a vu le jour.

Le coût de l'hébergement pour l'aidant et pour l'aidé

Les prestations délivrées par les VRF sont d'ordre médico-social pour l'aidé, et de nature touristique pour l'aidant.

Pour les personnes âgées, le coût total de la prestation inclut plusieurs dimensions, pouvant impliquer des dispositifs de financements divers :

- L'hébergement : il est en général à la charge de la personne âgée, sauf si le règlement d'action sociale de son département prévoit une prise en charge partielle du coût de l'hébergement temporaire, calculée en fonction de ses revenus. Dans ce cas, le tarif de l'hébergement est fixé par le conseil général du lieu d'implantation de la structure, qui signe une convention avec le CG du département de résidence de la personne prise en charge. Le CG qui contribue au financement de l'hébergement en VRF reste donc celui du domicile du requérant, que la prestation soit délivrée ou non sur le territoire de résidence. Dès lors, si les VRF peuvent recevoir des résidents en provenance de l'ensemble du territoire national, le lieu d'habitation habituel de ces derniers influe néanmoins sur les conditions financières de prise en charge puisque les dispositifs d'aide destinés aux personnes âgées des Conseils Généraux sont variables d'un département à l'autre.

- La dépendance : elle est entièrement à la charge des résidents, qui peuvent y flécher leur APA (allocation personnalisée d'autonomie).

- Les soins : ils sont pris en charge par l'assurance maladie de la personne âgée.

Le coût à charge de l'aidant de la prestation inclut l'ensemble des prestations liées au séjour (hébergement, restauration, animations, etc.). Il s'agit donc de dépenses identiques à celles qui auraient été engendrées par un séjour au sein d'une structure de tourisme offrant le même type de prestations.

Perspectives de développement et d'essaimage

La loi d'adaptation de la société au vieillissement : un important effet de levier

La problématique du « répit des aidants » a été l'un des éléments centraux du débat qui a entouré la Loi d'adaptation au vieillissement.

Le projet de Loi d'adaptation de la société au vieillissement prévoit, en complément de la revalorisation des plafonds des plans d'aide de l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie) à domicile, d'inclure au dispositif une « aide au répit » destinée à

financer l'accueil ou l'hébergement temporaires de la personne aidée dans une structure adaptée.

En outre, il existe désormais une enveloppe d'aide pouvant aller jusqu'à 500 euros par aidant, en fonction de la charge pour l'aidant, permettant de financer une aide au répit

De telles dispositions doivent avoir pour effet de diversifier de l'offre de répit, y compris par son élargissement à des formules d'accueil conjoint aidants/aidés. En effet, la loi reconnaît la possibilité pour des établissements médico-sociaux d'hébergement temporaire d'accueillir des aidants dans le cadre de séjours conjoints.

Cela pourrait avoir un important effet de levier pour le développement des structures d'accueil temporaire.

Un reste à charge encore important pour les familles

Le modèle économique des structures d'accueil temporaire dégage un reste à charge souvent dissuasif pour les familles. Cela est tout particulièrement le cas pour les séjours de vacances conjoints comme en propose VRF.

Le principal projet de l'Association VRF est ainsi de mobiliser l'ensemble des Groupes de protection sociale de la sphère AGIRC/ARCCO, notamment via les directions d'action sociale et eut égard à leur commun « plan aide aux aidants ». L'objectif initial était de proposer une prestation unique à l'ensemble des ressortissants des régimes AGIRC et/ou ARCCO : une prise en charge, tant pour l'aidé que pour son aidant, de 75 à 85% du coût du séjour, dans la limite de 14 jours par an, financée par les financements communs et/ou mutualisés des régimes AGIRC et ARCCO. Néanmoins, l'équilibre budgétaire précaire de ces régimes n'a pour le moment pas permis de créer une prestation spécifique de ce type.

Une aide concertée a toutefois été mise en place par ces groupes de protection sociale. Leurs ressortissants peuvent bénéficier d'une prise en charge financière limitant leur reste à charge à une fourchette allant de 15 à 25 % du coût total du séjour, calculée en fonction de leur situation fiscale.

Cette aide concerne l'aidé comme l'aidant, et est prise en charge par l'institution de retraite complémentaire de l'aidé.

En outre, alors que l'essentiel des membres de l'Association VRF sont des groupes de protection sociale de l'environnement AGRIC/ARCCO, cette dernière entend, en outre, attirer d'autres régimes sociaux proposant des produits de prévoyance et/ou de retraite, qui pourraient intégrer une offre de répit telle que le proposent les VRF. Les mutuelles sont particulièrement visées, mais également les assureurs privés. ■